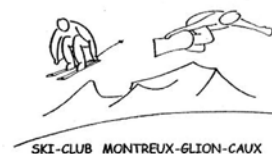




# REGLEMENT DU SKI VOILE



## 1. Concours de ski

- 1.1 Chaque bateau est représenté par 2 skieurs.
- 1.2 Chaque skieur effectue une manche.
- 1.3 Le **propriétaire** du bateau qui fait la régates bénéficie, s'il est un des skieurs, d'une bonification (réduction) de 20% de son temps de course.  
Le skipper non propriétaire du bateau ne reçoit pas de bonification.
- 1.4 Le **classement du ski** s'effectue en additionnant les temps des 2 skieurs du bateau après l'éventuelle bonification selon point 1.3.  
Le bateau ayant le temps cumulé le plus bas est classé premier.

## 2. Régate à voile

- 2.1 Les 2 skieurs doivent impérativement se trouver à bord du bateau.
- 2.2 Le parcours est identique pour tous les bateaux.
- 2.3 Le **classement de la régates** s'effectue au temps compensé :
  - Bateaux jaugés ACVL/CHL 2018 avec certificat : parcours en temps compensé selon leur coefficient.
  - Bateaux non-jaugés : Temps de parcours multiplié par les coefficients suivants : *HJ-1 (> 8 m.) 1,120 HJ-2 (≤ 8 m.) 0,950*

## 3. Classement du Ski-Voile

- 3.1 Classement séparé ski individuel (sans bonification)
- 3.2 Classement séparé voile en temps compensé
- 3.3 Le classement combiné ski-voile s'effectue en additionnant les **rangs obtenus au ski (point 1.4) et à la voile (point 2.3).**  
**Le bateau ayant le plus petit total est classé premier.**
- 3.4 En cas d'égalité de points, le bateau le mieux classé à la voile sera classé devant.

## REGATE SKI – VOILE 2019 INSTRUCTIONS DE COURSE

**Les 2 skieurs doivent être à bord du bateau.**

Cette régata est soumise aux règles selon chapitre 1.3 des RCV 2018 ainsi que des présentes instructions de course.

Selon les directives de l'ISAF les licences ne sont pas nécessaires.

Le parcours de type "banane" sera adapté aux caprices d'Eole et de dame Météo. Toutefois l'arrivée se jugera toujours entre le mât principal du bateau-start et la marque la plus proche.

Les marques sont des bouées cylindriques de couleur orange.

Le parcours sera BABORD.

Le départ sera donné en application de la règle 26 des RCV, selon la procédure suivante :

H – 5 minutes : Pavillon SNMC hissée avec 1 coup de **canon** = avertissement

H – 4 minutes : Pavillon P hissé avec un coup de **canon** = préparatoire

H – 1 minute : Pavillon P amené avec 1 coup de **corne** long = dernière minute H

= 0 minute : Pavillon SNMC affalé avec 1 coup de **canon** = départ

La ligne de départ se situe entre le mât principal du bateau-start et la marque qui lui fait face.

La ligne d'arrivée se coupe en ligne directe et se situe entre le mât principal du bateau-start qui porte le PAVILLON BLEU et la marque qui lui fait face.

Clarens, le 26.02.2019